

LA COMPÉTENCE PAR CONCEPTION (CPC) :

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Guide du résident

Depuis 2017, les premiers résidents inscrits à un programme adapté à la CPC sont enseignés et évalués en vertu d'une nouvelle approche par compétences en formation médicale, appelée La compétence par conception (CPC). Ce document présente la CPC et vous aidera à commencer à comprendre les changements à venir.

Pourquoi passons-nous à un système fondé sur l'approche par compétences?

Notre pays possède un excellent système de formation médicale, mais en un siècle, les attentes des patients, la technologie médicale, les connaissances médicales et le système de soins de santé ont considérablement changé. Nous avons changé notre modèle de formation pour tenir compte de cette évolution.

Les programmes de résidence doivent maintenant être structurés en fonction de l'atteinte de résultats précis.

Le Canada n'est pas le seul pays à apporter ce changement; de nombreux pays adoptent l'approche par compétences dans le cadre de leurs programmes de formation médicale.

Qu'est-ce que « La compétence par conception »?

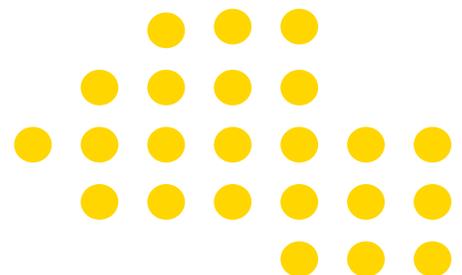
La compétence par conception désigne le modèle conçu par le Collège royal afin d'appliquer l'approche par compétences en formation médicale. Notre organisation et ses partenaires tentent depuis une décennie de trouver un modèle de formation médicale axé sur l'approche par compétences et d'intégrer le fruit de leurs recherches à la CPC.

Celle-ci a pour but d'améliorer les soins aux patients en améliorant aussi votre apprentissage et votre évaluation. Ceci vous aidera à faire preuve des habiletés et des comportements requis pour répondre aux besoins changeants des patients. Le titre de l'initiative est porteur d'un concept selon lequel la formation médicale responsable repose systématiquement sur la planification (conception) du cheminement d'un apprenant tout au long de sa carrière en médecine.

La CPC et ses avantages

Grâce aux systèmes, aux jalons et aux ressources créés pour la CPC, les apprenants auront :

- des évaluations plus fréquentes et une supervision efficace par des membres du corps professoral;
- des parcours d'apprentissage bien définis et connaîtront les compétences requises pour passer aux prochaines étapes de la formation;
- un plan d'apprentissage axé sur le développement personnel;
- la chance de se préparer à la pratique indépendante en peaufinant leurs compétences et en travaillant de manière plus autonome durant la dernière étape de la résidence.



Ce que vous devez savoir avant tout au sujet de La compétence par conception

1. Un parcours d'apprentissage clair

Au Canada, la formation des résidents repose sur le référentiel CanMEDS. Lorsque celui-ci a été mis à jour en 2015, nous avons présenté un concept appelé Le continuum de la compétence. Dans ce continuum, la formation des résidents est divisée en quatre étapes : progression vers la discipline, acquisition des fondements de la discipline, maîtrise de la discipline et transition vers la pratique.

Votre discipline a défini un certain nombre de résultats qui correspondent à chaque étape de la formation. Ces résultats sont exprimés sous forme d'activités professionnelles fiables (APC) et de jalons CanMEDS. Les résidents doivent atteindre ces résultats pour passer à la prochaine étape de leur formation.

2. Les APC et les jalons CanMEDS

Selon la CPC, la formation et l'évaluation dans le cadre de votre programme seront basées sur un ensemble de normes, qui comprennent des jalons et des APC.

Un jalon est un marqueur observable des habiletés d'une personne dans une trajectoire de développement de la compétence; nous nous inspirons des quatre étapes du continuum de la compétence pour rédiger les énoncés des jalons de la résidence. Dans certains cas, les jalons CanMEDS ne peuvent pas être évalués dans le cadre d'une tâche clinique. La compétence sera alors enseignée et évaluée au moyen de divers outils d'enseignement et d'évaluation.

Une APC est une tâche clinique qu'un superviseur peut confier à un résident, lorsque celui-ci atteint un niveau suffisant de compétence. En général, une APC comprend plusieurs jalons. Les APC correspondent aux tâches qui doivent être exécutées, tandis que les jalons renvoient aux habiletés de la personne, à différentes étapes de l'apprentissage ou de la compétence. Par exemple, se rendre au magasin en voiture est une APC, effectuer un virage à gauche de façon sécuritaire est un jalon.

Déterminer les APC et les jalons vous permet de connaître les compétences et les habiletés souhaitées à chaque étape de la formation; les superviseurs peuvent ainsi déceler plus facilement vos forces et ce que vous devez améliorer.

Continuum de la compétence



3. Des observations fréquentes dans des milieux et des situations réels

La CPC met l'accent sur l'évaluation en milieu de travail : les apprenants seront observés dans le milieu clinique réel et peuvent s'attendre à être évalués très souvent, directement ou indirectement, dans des milieux et des situations réels.

Vos observateurs (superviseurs cliniques) amorceront avec vous des discussions utiles (encadrement) sur votre rendement et prendront des notes sur la façon dont vous avez exécuté une tâche particulière une journée donnée. Ces interactions fréquentes vous aideront à ajuster votre plan d'apprentissage en fonction de vos besoins et de vos habiletés, et à suivre votre progression de façon constante. Recueillir de multiples observations durant plusieurs jours auprès de nombreux observateurs permet d'avoir une idée précise de votre progression.

4. Un encadrement utile

L'encadrement contribue à un rendement optimal. La personne qui vous encadrera vous guidera dans un processus qui mène à un meilleur rendement. L'encadrement peut prendre diverses formes; il peut aider à mieux s'acquitter d'une tâche, à acquérir une compétence ou à mener à bien un projet particulier.

Durant la résidence, une observation régulière et directe des stagiaires combinée à l'encadrement s'avèrent déjà efficaces pour présenter une rétroaction. Dans la CPC, une importance accrue sera accordée à l'observation directe et indirecte au travail, afin de favoriser votre apprentissage.

5. La souplesse nécessaire pour concentrer sur votre développement personnel

En tant que participants à la CPC, vous contribuerez à votre apprentissage. Vous jouerez un rôle important dans la planification de vos expériences d'apprentissage et dans le suivi de votre progression en fonction des APC et des jalons liés à l'étape de formation en cours.

Actuellement, la formation des résidents au Canada part du principe que plus l'apprenant consacre du temps à une activité, plus il assimile le contenu et tend à l'excellence. Cependant, les apprenants n'atteignent pas tous le niveau de maîtrise au même rythme. Pour cette raison, dans le modèle de la CPC, les apprenants peuvent progresser à des rythmes différents durant la résidence.

Dans le cadre de la CPC, les résidents seront proactifs et s'assureront de recevoir un nombre approprié d'évaluations et de rétroactions utiles, dans divers milieux, afin que leurs progrès soient évalués par le comité de compétence. (voir no 7)

6. Le temps et les ressources nécessaires pour acquérir de nouvelles compétences

De façon générale, aucun changement n'est prévu quant à la durée de la résidence pour la majorité des résidents. La CPC n'a pas pour but d'en prolonger ou non la durée, mais plutôt d'assurer la formation de stagiaires compétents, prêts à exercer.

En se fondant sur leur expérience, les responsables des programmes veilleront à vous allouer le temps nécessaire pour acquérir de nouvelles compétences (mesurées au moyen de jalons/ d'APC) et vous exercer dans divers contextes. En ciblant les résultats d'apprentissage et en fournissant une rétroaction fondée sur des tâches cliniques plus souvent, nous nous assurerons que vous aurez acquis toutes les compétences requises à votre étape de formation.

7. Les décisions relatives à la promotion sont prises par un comité de compétence

Les programmes de la CPC ont recours à un comité de compétence. Le rôle d'un comité de compétence est de revoir les réalisations d'un apprenant vis-à-vis des APC, de prendre les décisions qui s'imposent à cet égard, et de formuler des recommandations quant à sa progression d'une étape à l'autre de la formation en fonction des normes nationales établies par sa discipline. Il fournit aussi des conseils sur les activités de formation susceptibles de vous aider à progresser.

Grâce aux nombreuses observations de votre rendement recueillies au fil du temps, et à d'autres évaluations du programme, le comité de compétence pourra évaluer vos progrès et voir si vous êtes prêt à passer à la prochaine étape de votre formation. Diverses personnes vous aideront ainsi à développer efficacement les compétences requises.

Les comités de compétence tiendront compte des résidents qui ne réussissent pas les jalons; ils leur offriront un soutien. Un comité de compétence vise essentiellement à déterminer les forces et les domaines à améliorer pour que les résidents puissent réussir chaque étape de leur formation.

8. Examens

Nous savons que les évaluations régulières en milieu de travail sont un reflet plus fiable, valide et rigoureux de la performance des apprenants qu'un examen final unique et c'est pourquoi nous leur accordons de plus en plus d'importance. Les résultats de ces évaluations ainsi que les recommandations du comité de compétence aideront le programme à déterminer l'aptitude ou non du candidat à se présenter à l'examen final du Collège.

Les examens du Collège royal auront toujours lieu, mais ils pourraient se tenir à un moment différent. Les examens du Collège royal auront toujours lieu, mais ils pourraient se tenir à un moment différent et être selon un format différent.

Tout au long de la formation, l'accent sera mis sur l'acquisition des compétences et le développement de l'autonomie, ce qui vous aidera à mieux vous préparer pour votre pratique professionnelle.

9. Une multitude de ressources

Le Collège royal a créé de nombreuses ressources pour vous aider à mieux comprendre la CPC. Si vous avez des questions, écrivez-nous à l'adresse cbd@collegeroyal.ca ou visitez notre site Web au www.collegeroyal.ca/cbd.

Dès qu'il est disponible dans une spécialité, le Guide des APC est affiché sur le site web du Collège royal.

Pour consulter les APC propres à une discipline, cliquez sur le lien « Demander une copie » à partir de l'une des listes déroulantes de la page Information par discipline.



©Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2017